

Consultation publique de la ROLLS

Prise de position de POST Technologies par rapport aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique de la „Reference Offer for Leased Line Services (ROLLS)“ Version 2.0.1 du 19/01/2021 au 19/02/2021

Date : 9 mars 2021



1. Introduction

Dans le cadre de la consultation de la Version 2.0.1 de la « Reference Offer for Leased Line Services » (ci-après « ROLLS »), POST Technologies a reçu des contributions de la part de Proximus Luxembourg S.A. et de la Fédération des Opérateurs Alternatifs du Luxembourg (OPAL) asbl.

Dans sa réponse Proximus Luxembourg S.A. déclare « *se rallier aux conclusions de l'OPAL ci-annexées et faire sien les commentaires y consignés* ».

Ainsi, la réponse de POST Technologies se réfère aux commentaires exprimés dans la contribution de l'OPAL.

2. Réponse de POST Technologies aux commentaires de l'OPAL

2.1. Commentaires généraux sur l'offre de référence ROLLS

Mise en page et références

La numérotation des paragraphes dans la section « Schedule 6 » et la faute de frappe au paragraphe 5.1.1. seront corrigées.

Adresses de contact

L'offre de référence sera complétée pour préciser que les adresses de contact seront publiées sur le site web de POST Technologies. Au paragraphe 4.1, sera rajoutée la description suivante :

« Detailed up-to-date information about e-mail addresses and phone numbers for fault contact or escalation points are available on POST Technologies' Website. Any updates will be notified, whenever they occur, via newsletter sent by e-mail to all Operators registered on that website. »

2.2. ROLLS « Legal Terms »

Services covered

Sur demande d'un opérateur, la migration de ses services sur interconnexion locale vers une nouvelle interconnexion régionale est possible. Si cette migration ne nécessite pas d'intervention sur site ou l'échange d'un équipement, le prix facturé pour la migration d'un circuit individuel s'élèvera à 200,- € hTVA. Ce prix tient compte e.a. des frais administratifs ainsi que de la main d'œuvre nécessaire à la reconfiguration à distance des équipements en heures ouvrées et de la mise à jour des documentations internes dans les différents systèmes.

Les 6 POP's régionaux ont été choisis en fonction de leur capacité actuelle resp. leur capacité pour des évolutions futures et la présence au sein de leur colocation d'opérateurs considérés comme contractant potentiel de la ROLLS. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle offre de référence et sur base de l'intérêt suscité par celle-ci, POST Technologies évaluera régulièrement le potentiel de ces sites en vue d'extensions éventuelles.

En ce qui concerne le « *phase-out* » des services SDH, le planning actuel prévoit une mise hors service complète de ces infrastructures pour fin 2024. Comme ces circuits ne font plus partie de la nouvelle ROLLS, nous n'avons pas voulu intégrer les détails de ces opérations dans l'offre de référence actuelle. Les opérateurs concernés seront contactés individuellement avec un plan détaillé qui reprendra toutes les dates de mise hors service de leurs circuits SDH actifs. En cas d'intérêt, un plan de migration vers une offre basée sur les circuits Ethernet de la nouvelle offre ROLLS pourra également être élaboré avec chaque opérateur.

2.3. ROLLS « Procedure for reaching a Leased Line Agreement »

Regional interconnections for Ethernet Half-Circuits

Le fichier d'éligibilité sera disponible le moment venu sur le site web de POST Technologies dans la « Download Area » de la rubrique « Network Data » et sera annoncé par newsletter envoyé par e-mail à tous les opérateurs enregistrés au site web. Ce fichier sera mis à jour sur une base quotidienne (p.ex. création de nouvelles adresses raccordées au réseau de POST Technologies), ainsi les opérateurs sont invités à le télécharger régulièrement pour disposer de la base de données la plus récente. Après l'annonce initiale de la mise à disposition du fichier, une communication ne sera faite qu'en cas d'un changement plus fondamental.

S'agissant des demandes de redondance, POST Technologies appliquera les mêmes procédures au traitement des demandes pour une offre commerciale que pour les demandes se référant à un produit de l'offre de référence. Ainsi POST Technologies vise à traiter ces demandes « commerciales » dans les mêmes délais que les demandes « régulées ».

Tout contractant de la ROLLS recevra également une liste de prix l'informant sur les tarifs et conditions de ces offres commerciales.

Maps

L'offre de référence mentionne dans le paragraphe 3.3.1 Initial request, Feasibility Check and Ordering la procédure pour l'obtention d'un plan du routage physique du circuit. Cette procédure est décrite au sein de la procédure pour la demande d'une offre pour un nouveau circuit. Ainsi, le texte de l'offre de référence inclut ces informations :

« The Operator may also request a map of the fiber (or copper) path between the End User's premises and the local exchange the End User site is connected to, this path being the one that will be used for the routing of the proposed half-circuit or which is already in use for a half-circuit as purchased by the Operator.

The Operator shall send such request via e-mail to POST Technologies at the following address :

quote.technologies@post.lu

This request must contain at least the following information:

[...]

(v) *request for a map of the proposed Ethernet Half-Circuit as well as the type of map required (Basic/Enhanced), in case of existing circuits the reference/identifier of the circuit – please*

note : the request for a map will be considered as a firm order for this type of service and will be invoiced accordingly. »

L'opérateur pourra demander un tel plan lors d'une demande initiale pour une offre, mais également ultérieurement pour un circuit actif (« *in case of existing circuits the reference/identifier of the circuit* »).

2.4. ROLLS « Schedule 3 Planning, Ordering and Provisioning»

Installation Procedures for Leased Lines Services

L'OPAL demande à ce que le préavis de résiliation d'un service soit revu. POST Technologies tient à préciser que le délai de 3 mois mentionné au paragraphe auquel se réfère l'OPAL ne correspond pas à ce préavis, mais au délai maximal entre l'envoi d'une demande de résiliation et la date à laquelle la résiliation sera effective, c.à.d. la date de la mise hors service du circuit.

Quant à la durée minimale du contrat, nous avons choisi la durée de 12 mois vu qu'elle nous semble mieux adapté aux besoins de ce marché. La réalisation de circuits à durée plus limitée est très rare et est souvent accompagnée de contraintes particulières liées à des installations et infrastructures provisoires qui devront être évaluées et pourront ainsi générer des frais d'installation supplémentaires qui tiendront compte de telles installations non-standard. En outre, la mise en place d'un circuit pour une durée inférieure à 12 mois, et ceci surtout pour les circuits à faible revenu mensuel, pourrait également justifier la mise en place d'un tarif pour le décommissionnement d'un tel circuit afin de récupérer p.ex. les frais encourus pour l'envoi d'un technicien sur site pour le démontage.

Néanmoins, vu le nombre très limité de demandes pour des installations standard à durée inférieure à 12 mois, nous allons réintroduire 6 mois comme durée minimale de contrat du service et ceci sans introduction de frais de décommissionnement additionnels.

L'offre de référence sera adaptée en insérant un paragraphe dédié à la résiliation de services qui prendra la forme suivante :

« 3.3.3. Termination Procedures for Leased Line Services

A termination request for a Leased Line Service may be sent by the Operator to POST Technologies if so requested by the End User or in case of contractual breach by the End User. A Leased Line Service termination will be carried out within the timeframe agreed between the Parties. The due date for the termination of the Leased Line Service shall not exceed the period of 3 months from the day of receipt of the cancellation request.

In case the termination is carried out before the end of the initial minimum contract period for said Leased Line Service, the Operator will be charged for the entire remaining contract period.

After expiration of the initially committed contract period, the Contract shall automatically be extended for an indefinite period and may be terminated with a one (1)-month prior notice.

The minimum contract period for all Leased Line Services is 6 months. »

2.5. ROLLS « Schedule 6 Tariffs»

One-off Fees for Regional Ethernet Half-Circuits

Conformément aux dispositions réglementaires, les justifications quant aux prix « one-off fee » sont documentées dans le document « Preuve de l'orientation vers les coûts en relation avec l'offre ROLLS et RCO ». Ce document a été transmis au régulateur au moment de la publication des nouvelles offres de référence.

Les prestations liées à l'installation physique des interfaces d'interconnexion et la configuration des équipements ne font pas partie des frais mensuels des circuits individuels. Ces prestations comprennent également la coordination avec le client opérateur et l'exécution de tests conjoints, ainsi que la documentation et l'intégration de la nouvelle interconnexion dans les procédures de support. Notons également que ces prestations sont effectuées sans qu'une quelconque garantie quant au nombre de circuits activés via cette interconnexion ne soit requise.

3. Conclusion

L'offre ROLLS sera adaptée en tenant compte des remarques faites aux paragraphes précédents. Sa version 2.0.2 sera publiée sur le site web de POST Technologies et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021.